

Projet de Délibération N°2

Conseil Municipal du 10 mars 2021

**Objet : POLE PATRIMOINE ET CADRE DE VIE - DGST - DIRECTION DES MOBILITES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UN ACHAT GROUPE D'ENERGIE (ELECTRICITE ET GAZ) ENTRE LA SOCIETE WIKIPOWER ET LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

**VU** la délibération n°2 du conseil municipal du 1er février 2017 portant sur la signature d'une convention d'accompagnement pour un achat groupé d'énergies avec la société WIKIPOWER,

**VU** la convention annexée à la présente délibération,

**VU** la note de synthèse ci-annexée,

**CONSIDERANT** l'appel à candidature envoyé par la Ville à deux candidats le 14 décembre 2020 pour être accompagnée dans l'organisation d'un groupement d'achat d'énergies pour les administrés du territoire aulnaysien et la seule réponse reçue, celle de la société WIKIPOWER,

**CONSIDERANT** que la candidature communiquée par la société WIKIPOWER répond aux attentes de la Ville en réalisant gratuitement des prestations d'accompagnement pour un achat groupé d'énergies, que WIKIPOWER dispose d'une expérience significative auprès des collectivités, propose un ancrage local, définit et finance une communication à l'image de la collectivité, et s'engage à financer les labels de certification d'énergie verte,

**CONSIDERANT** les missions de la société WIKIPOWER dans le domaine de l'énergie et de l'environnement,

**CONSIDERANT** que la société WIKIPOWER entend accompagner la ville d'Aulnay-sous-Bois dans l'organisation d'un groupement d'achat d'énergies pour les administrés du territoire d'Aulnay-sous-Bois,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** les explications de son Président et sur sa proposition,

VU l'avis des Commissions intéressées,

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement pour l'organisation d'un achat groupé d'énergies (électricité verte et gaz) entre la société WIKIPOWER, et la ville d'Aulnay-sous-Bois.

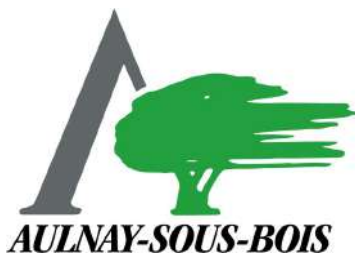
**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

**ARTICLE 3 : PRECISE** que les prestations réalisées par WIKIPOWER, telles que décrites à la page 4 de la Convention de partenariat mentionnée à l'article 1, seront entièrement gratuites pour l'organisateur, soit le cas échéant pour la ville d'Aulnay-sous-Bois.

**ARTICLE 4 : DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier Principal de Sevran.

**ARTICLE 5 : DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montreuil : 7 rue Catherine Puig - 93558 Montreuil Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

CONVENTION JOINT(E.S) EN ANNEXE



**NOTE DE SYNTHÈSE  
RELATIVE A LA DELIBERATION N°2**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MARS 2021**

**POLE PATRIMOINE ET CADRE DE VIE - DGST - DIRECTION DES  
MOBILITES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE -  
CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR UN ACHAT GROUPE  
D'ENERGIE (ELECTRICITE ET GAZ) ENTRE LA SOCIETE WIKIPOWER ET  
LA VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS**

MESDAMES,  
MESSIEURS,

CHER(E)S ELU(E)S,

Un achat groupé d'énergies consiste à réunir un grand nombre de consommateurs (particuliers et/ou professionnels) afin d'aller négocier des réductions sur les prix de services/produits du domaine de l'énergie habituellement proposés par les fournisseurs.

La société WIKIPOWER a déjà eu l'occasion d'organiser des achats groupés, en collaboration avec différentes villes (AVIGNON, BRUXELLES, CHARLEROI, DRANCY, DIJON etc..).

En quatre ans, plus de 100.000 ménages ont profité des services de WIKIPOWER, leur permettant de réaliser chacun une économie annuelle moyenne de plus de 200€ sur leur facture de gaz et d'électricité et de près de 85€ pour une commande moyenne de pellets.

En 2017, la Ville a eu l'occasion de travailler WIKIPOWER lors de deux groupements d'achats, un pour le fioul et un pour le gaz et l'électricité. Ces deux groupements ont réunis respectivement 28 et 802 personnes avec une économie moyenne de 17.8% pendant 3 ans soit 172€ par an.

Pour 2021, la ville propose une nouvelle collaboration avec la société WIKIPOWER afin d'organiser un groupement d'achat gaz et électricité 100% verte sur son territoire, dans l'idée de renouveler ce type de partenariat en 2022 jusqu'en 2024.

Les avantages sont les suivants :

- La gratuité pour les administrés aulnaysiens (la société se rémunère auprès du fournisseur d'énergie qui récupère les contrats) et sans engagement.
- Permettre aux administrés de faire plus de 10% d'économie financière.
- Proposer aux administrés un service d'adhésion à des projets collaboratifs et de sensibiliser les consommateurs à la thématique énergétique.
- Privilégier l'offre d'énergie verte, notamment l'électrique 100% verte à la demande de la Ville, ce qui permettrait de réduire l'emprunte carbone tout en ayant un coût plus faible pour les Aulnaysiens.

En matière de planning (la communication s'adaptera au regard des contraintes de la crise sanitaire) :

- Phase de pré-inscription : du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2021
- Communication des offres négociées : 9 juin 2021
- Souscription aux offres : du 9 juin au 30 juin

Communication (dès mars 2021) :

- Supports de communication à la charge de WIKIPOWER : courrier distribué à l'ensemble des Aulnaysiens, flyers, site internet dédié, affiches...
- Partenariat avec la Ville pour communiquer sur les supports de la Ville : Oxygène, Réseaux sociaux, Site internet...
- Réunions publiques d'informations et permanences pour entretiens individuels.



Convention d'accompagnement  
pour l'organisation d'un  
achat groupé d'électricité verte et de  
gaz

Ville d'Aulnay-sous-Bois

La Ville d'Aulnay-sous-Bois, dénommée « Organisateur » par la suite, souhaite désigner un opérateur en vue de mettre en place et organiser des groupements d'achats d'énergies à destination des particuliers, des indépendants, des professions libérales, des petites entreprises et des petits commerces de son territoire. Les groupements d'achats envisagés portent sur l'achat des fournitures suivantes : Electricité verte et Gaz.

Ces achats groupés seront lancés publiquement à une date fixée de commun accord entre l'Organisateur et Wikipower, et permettront aux citoyens de bénéficier d'un accompagnement de qualité, d'avoir accès à une information concrète et accessible sur les tarifs énergétiques, d'obtenir des conditions d'achat plus avantageuses et de réduire leur facture énergétique.

## Les Parties

La Ville d'Aulnay-sous-Bois

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Code APE : 8411Z (Administration publique générale)

Représenté par : \_\_\_\_\_

dénoté ci-après "**l'Organisateur**"

Et

**ENERGES**, SAS au capital de 180.000 euros

Dénomination commerciale : WIKIPOWER

Adresse : 10, Avenue Maréchal Foch  
21000 Dijon

Numéro SIRET: 818 089 013 00010

Code APE : 7022Z (Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion)

Représenté par : COGENE EURL, agissant en qualité de représentant légal

dénoté ci-après "**le Prestataire**"

ont convenu ce qui suit

## 1. Responsabilités et Obligations des parties

L'Organisateur s'engage à assurer la promotion de l'achat groupé d'énergies auprès de ses administrés, notamment

- Affichage et présence de flyers dans les lieux publics de la collectivité (Mairies, bibliothèques municipales, etc.).
- Communication dans les magazines publiés périodiquement par l'Organisateur et/ou par les Communes participantes.
- Communication sur les sites Internet de l'Organisateur.
- Mise à disposition de salles, gratuitement, pour la tenue d'au minimum cinq séances d'informations publiques animées par le prestataire.

Le Prestataire s'engage à prendre en charge financièrement et techniquement le déroulement opérationnel des achats groupés, notamment

- Réalisation et mise en place d'outils informatiques spécialement développés pour les achats groupés de grande taille. Ces outils seront personnalisés à l'image de l'organisateur (slogan, logo, couleur...).
- La réalisation du site Internet ;
- La réalisation du formulaire d'inscription ;
- La négociation auprès des fournisseurs ;
- La mise à disposition d'un service clientèle qui répondra aux e-mails, aux courriers papier et aux appels téléphoniques durant la phase d'inscription et de souscription ;
- L'animation de séances d'informations ;
- L'envoi des offres personnalisées par courrier postal pour les ménages ne disposant pas de connexion internet ;
- La réalisation de l'affiche et des flyers ;

Le Prestataire s'engage à soumettre toute communication à destination des citoyens au préalable à l'Organisateur pour validation.

Le Prestataire ne facturera ses services ni à l'Organisateur, ni aux participants aux achats groupés, mais bien au(x) fournisseur(s) ayant remporté le(s) lot(s) de l'achat groupé. Cette rémunération est expliquée en détail à la section 4.

## Description des principaux canaux de canaux de communication

Canaux de communication	Fréquence	Coût pour l'organisateur
Communiqué de presse	Une à deux fois : au lancement de l'action ; durant la période de souscription ; au terme de l'action	<b>Gratuit</b>
Envoi d'un courrier aux habitants de la mairie	Durant la période d'inscription, au début de l'action	<b>Gratuit</b> Envoi par Wikipower d'un courrier individuel à l'ensemble de la population du territoire, distinct de l'envoi de toute autre communication. Ce courrier réalisé, par Wikipower (et soumis à l'Organisateur pour validation), est envoyé aux frais de Wikipower.
Dépôt de flyers	Tout au long de l'achat groupé	<b>Gratuit</b> Réalisation des visuels et frais d'impression à charge de Wikipower. L'Organisateur s'engage à déposer les flyers dans les lieux publics (mairies, bibliothèques, etc.)
Affichage dans les lieux administratifs, les salles culturelles et les salles de sport	Tout au long de l'achat groupé	<b>Gratuit</b> Réalisation des visuels et frais d'impression à charge de Wikipower. L'Organisateur s'engage à apposer les affiches dans les lieux publics (mairies, bibliothèques, etc.)
Site Internet dédié à l'achat groupé	Tout au long de l'achat groupé	<b>Gratuit</b> (réalisation et gestion du site par Wikipower)
Modules d'inscription en ligne	Durant la période d'inscription	<b>Gratuit</b> (réalisation et gestion des modules d'inscription par Wikipower)
Sites Internet et réseaux sociaux de l'Organisateur (bannières, présence dans l'agenda, etc.)	Tout au long de l'achat groupé	<b>Gratuit</b> (visuels réalisés par Wikipower)
Présence sur les réseaux sociaux	Tout au long de l'achat groupé	<b>Gratuit</b>
Référencement Google Adwords	Ponctuellement	<b>Gratuit</b> (frais à charge de Wikipower)
Séances d'informations ouvertes au public	5 soirées (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire lié à COVID 19)	Mise à disposition d'une salle
Permanence auprès de la mairie	5 journées (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire lié à COVID 19)	Mise à disposition d'un bureau/local
Communications spécifiques à l'attention des participants à l'achat groupé (e-mail, SMS,...)	Tout au long de l'achat groupé	<b>Gratuit</b> (frais à charge de Wikipower)
Réponse aux questions par téléphone, e-mail, courriers	Tout au long de l'achat groupé	<b>Gratuit</b> (frais à charge de Wikipower)



## 2. Planification de l'achat groupé

Les Parties s'engagent à organiser un achat groupé dont la planification générale (date de début et de fin des phases d'inscription des participants, de négociation des offres, et de souscription à l'offre négociée) sera déterminée de commun accord.

Le Prestataire présente ci-dessous un exemple de planification des actions prioritaires à réaliser afin d'assurer le bon déroulement de l'achat groupé, en prenant comme hypothèse que le lancement officiel de l'achat groupé soit le 25 janvier 2021.

Les détails de cette planification et des services proposés par le Prestataire sont présentés dans le document de réponse à l'appel à candidatures, adressé par Wikipower le 31 décembre 2020.

Les temps de rencontre (permanences individuelles et réunions collectives) seront planifiés sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire lié à COVID 19. Dans le cas où il ne serait pas possible de tenir un ou plusieurs temps de rencontre, les Parties se rencontreront pour convenir des modalités de remplacement, par exemple via un autre support de communication.

	Pré-inscriptions										Offres	Souscriptions		
	Avril					Mai						Juin		
	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23		S24	S25	S26
Période des pré-inscriptions	Jeu. 01									Lun. 31				
Négociation avec les fournisseurs								Jeu. 27						
Allongement période pré-inscriptions											Mer. 09			Mer. 30
Envoi des offres											Mer. 09			
Période de souscription											Mer. 09			Mer. 30
Allongement période de souscription														
<b>Communications papiers</b>														
Envoi communiqué de presse	Jeu. 01													
Affichage Affiche A3	Jeu. 01									Lun. 31				
Présence Flyers A5	Jeu. 01									Lun. 31				
Distribution courriers toutes-boîtes	Jeu. 01													
Installation kakémono	Jeu. 01									Lun. 31				
<b>Campagnes E-mail/téléphone</b>														
E-mail aux anciens inscrits		Lun. 05												
Campagne 1 : Dates importantes inscriptions/Offres/ Souscriptions					Ven. 30									
Campagne 2 : A définir							Mer. 12							
Campagne 3 : Plus que quelques jours pré-inscriptions									Jeu. 27					
Campagne 4 : Offres et Souscriptions + prolongation pré-inscription										Mer. 09				
SMS 1 : Les offres sont envoyées										Ven. 11				
Campagne 5 : Les questions les plus posées (Non-souscrits)											Ven. 18			
Campagne 6 : Offres derniers moments (Non-Souscrits)												Jeu. 24		
SMS 2 : Offre valable quelques jours													Mar. 29	
<b>Réseaux sociaux</b>														
Annonce Achat groupé d'énergies sur page de la Ville	Jeu. 01													
Publication vidéo de l'Achat groupé (sponso)					26 -> 01			24 -> 29						
Publication article dans le magazine municipal	Selon la parution													
Retour en image Permanences Forums/ Réunions						Lun. 03							Lun. 21	
Publication passage des 200, 500 inscrits...	Selon les inscrits													
Vidéo de présentation des offres											Mer. 16			
<b>Sites internet</b>														
Mise en ligne du site Internet à l'image de la collectivité	Jeu. 01													
Mise en ligne du formulaire d'inscription	Jeu. 01													
<b>Présence physique</b>														
Permanences individuelles - à définir			Mar. 13		Mar. 04			Mer. 19				16 et 18		
Réunions publiques - à définir			Mar. 13		Mar. 04			Mer. 19				16 et 18		

## 3. Gestion opérationnelle – Sélection des offres de fourniture

### 3.1 Mise en concurrence des fournisseurs

Tout d'abord, les fournisseurs ont l'obligation d'accepter et de signer les conditions générales relatives à l'achat groupé, transmises par Wikipower, afin de pouvoir remettre une offre. Ces conditions générales seront consultables à tout moment par la collectivité.

Pour organiser la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité et de gaz, Wikipower réalisera un rapport technique reprenant les statistiques de l'achat groupé (nombre de participants, part de marché des fournisseurs, type de compteur, consommation,) qui est envoyé aux fournisseurs qui proposent une offre d'électricité et/ou de gaz.

Il est important de préciser qu'aucune donnée personnelle des citoyens ne sera communiquée aux fournisseurs d'énergie.

Pour chaque « produit », le fournisseur dont l'offre obtient la meilleure, au regard des critères suivants, est sélectionné :

- Prix : l'offre tarifaire la plus avantageuse
- Durée contractuelle de l'offre tarifaire
- Accompagnement des consommateurs, accessibilité et qualité du « produit »
- Origine de l'énergie renouvelable.

Pour l'électricité et le gaz, la remise d'offres de prix se déroule selon le mécanisme d'enchères inversées, avec deux ou trois tours d'offres. Au terme des premiers tours, Wikipower sélectionne l'offre la plus compétitive pour chaque lot de négociation et communique la note liée à cette offre, de façon anonyme, à tous les fournisseurs. Au terme du dernier tour, le nom du/des fournisseurs gagnants ainsi que le(s) tarif(s) sera/seront annoncé(s) à l'issue de ce tour final, marquant la fin de la mise aux enchères.

Afin de garantir la plus grande transparence concernant le processus de remises d'offres, celles-ci seront remises par les fournisseurs à un huissier de justice et non à Wikipower. L'huissier de justice garantira la réception des offres dans les délais et ne transmettra celles-ci à Wikipower qu'à l'échéance de chaque tour de l'appel d'offres.

### 3.2 Constitution des lots

Wikipower recommande de constituer un lot distinct pour chaque « produit » de l'achat groupé (l'électricité, le gaz) afin d'obtenir les meilleures offres tarifaires. Ainsi, les fournisseurs disposant d'une licence de fourniture pour une seule énergie ne seront pas exclus du processus de mise en concurrence.

Pour l'électricité et le gaz, en fonction du profil des participants, il pourrait être conseillé de constituer deux sous-lots distincts, à savoir un sous-lot « 100% en ligne » (facturation électronique, paiement par prélèvement SEPA, service clientèle accessible uniquement en ligne et par e-mail) et un sous-lot permettant aux citoyens de définir librement le niveau de

services souhaité.

### 3.3 Sélection de la « meilleure offre » tarifaire

Wikipower choisit les fournisseurs gagnants sur base de plusieurs critères (prix, durée contractuelle de l'offre tarifaire, accompagnement des consommateurs et accessibilité, origine de l'électricité renouvelable)

Nous vous présentons une proposition de grille d'évaluation des offres des fournisseurs ci-après. Pour chaque lot, celui dont l'offre obtient la meilleure note globale, est sélectionné. Ces critères seront soumis à l'Organisateur pour validation avant communication aux fournisseurs. Ils pourront donc être ajustés avec l'Organisateur.

Proposition de grille d'évaluation des offres :

Critère qualitatif	Lot « Electricité » Répartition des points sur 100	Lot « Gaz » Répartition des points sur 100
Prix	63 points	68 points
Durée contractuelle de l'offre tarifaire	7 points	7 points
Accompagnement des consommateurs et accessibilité	20 points	20 points
Origine de l'électricité renouvelable	5 points	Sans objet
Meilleure offre pour l'ensemble du lot	5 points	5 points

#### **Prix**

Le nombre de points sera évalué sur base de la formule de calcul suivante :

$$Points = PointsMax \times \frac{Coût TRV - Coût de l'offre considérée}{Coût TRV - Coût de l'offre la moins disante}$$

Où :

- PointsMax est le nombre de points pouvant, au maximum, être attribués pour le lot concerné.
- Coût TRV est le Coût annuel moyen pondéré TTC sur base des tarifs réglementés de vente pour l'énergie concernée.
- Coût de l'offre considérée est le Coût annuel moyen pondéré TTC renseigné dans le document de « Remise d'offres » communiqué par le Fournisseur à Wikipower. Ce coût est calculé automatiquement sur base de l'offre tarifaire du Fournisseur.
- Coût de l'offre la moins disante est le Coût annuel moyen pondéré TTC renseigné dans le document de « Remise d'offres » de l'offre la moins disante réceptionnée par Wikipower pour le tour d'offres concerné. Ce coût est calculé automatiquement sur base de l'offre tarifaire du Fournisseur ayant transmis l'offre la moins disante.

Le résultat de la formule de calcul est arrondi à l'unité.

### **Durée contractuelle de l'offre tarifaire proposée aux consommateurs**

Il s'agit de la durée contractuelle durant laquelle le fournisseur maintiendra le tarif proposé (le pourcentage de réduction appliqué dans le cadre d'un prix indexé ; le prix de l'énergie dans le cadre d'un prix fixe).

- Contrat d'une durée d'un an : 0 point
- Contrat d'une durée de deux ans : 5 points
- Contrat d'une durée de trois ans ou plus : 7 points

### **Accompagnement des consommateurs et accessibilité**

- Mise à disposition des participants d'un parcours de souscription 100% en ligne (ne nécessitant aucune impression de document ou signature manuscrite) : 5 points
- Accessibilité de l'offre aux consommateurs déjà clients auprès du Fournisseur : 15 points

### **Origine de l'électricité renouvelable**

- Garanties d'Origine françaises : 5 points
- Garanties d'Origine européennes : 0 point

### **Meilleure offre pour l'ensemble du lot**

Le fournisseur présentant l'offre dont la note globale est la plus élevée pour « l'offre 100% en ligne » d'un lot (note globale correspondant à la somme des notes attribuées aux critères « Prix », « Durée contractuelle de l'offre tarifaire », « Accompagnement des consommateurs et accessibilité », « Origine de l'électricité renouvelable »), se verra attribuer 5 points pour « l'offre service complet » du même lot.

Et inversement, Le fournisseur présentant l'offre dont la note globale est la plus élevée pour « l'offre service complet » d'un lot, se verra attribuer 5 points pour « l'offre 100% en ligne » du même lot.

### **Transparence du processus de mise en concurrence**

Au terme du processus de sélection des offres, Wikipower rédige un rapport détaillé à l'attention de l'Organisateur afin de communiquer les éléments suivants, garantissant une mise en concurrence transparente des fournisseurs :

- Liste des fournisseurs disposant d'une licence de fourniture d'électricité et/ou de gaz.
- Liste des fournisseurs non sollicités, avec une mention explicative.
- Liste des fournisseurs sollicités et la réponse donnée par ceux-ci.
- Description et valorisation des offres réceptionnées pour chaque tour de mise en concurrence.
- Description des offres tarifaires sélectionnées.

### **3.4 Electricité 100% verte**

A la demande de l'organisateur, l'électricité fournie aux participants sera une électricité 100% verte.

Il est à noter que le caractère renouvelable de l'électricité est assuré par un mécanisme de Labels Garantie d'Origine (LGO). En synthèse : d'une part, ces LGO sont attribués aux producteurs d'électricité renouvelable à hauteur d'un label par tranche de 1.000 kWh produit ; d'autre part, chaque fournisseur doit faire l'acquisition d'un LGO par tranche de consommation annuelle de 1.000 kWh afin de pouvoir justifier de la fourniture d'une électricité 100% verte.

Les fournisseurs d'énergie devront donc faire l'acquisition d'un nombre de Labels Garantie d'Origine correspondant au volume de consommation annuel des participants ayant souscrit à leur offre dans le cadre de l'achat groupé d'énergie.

Si le fournisseur ne remplissait pas cette obligation, Wikipower procèdera à l'achat de Labels Garantie d'Origine afin de couvrir la proportion en électricité non renouvelable de la consommation annuelle des ménages et ainsi garantir la fourniture d'une électricité 100% verte. Cet engagement se limitant à la consommation d'électricité sur la durée des contrats souscrits par les participants, dans le cadre de l'achat groupé défini dans ce document.

Les fournisseurs d'énergie devront donc faire l'acquisition d'un nombre de Labels Garantie d'Origine correspondant au volume de consommation annuel des participants ayant souscrit à leur offre dans le cadre de l'achat groupé d'énergie.

Si le fournisseur ne remplissait pas cette obligation, Wikipower procèdera à l'achat de Labels Garantie d'Origine afin de couvrir la proportion en électricité non renouvelable de la consommation annuelle des ménages et ainsi garantir la fourniture d'une électricité 100% verte. Cet engagement se limitant à la consommation d'électricité sur la durée des contrats souscrits par les participants, dans le cadre de l'achat groupé défini dans ce document.

### **3.5 Solution en cas de non-participation des fournisseurs et/ou d'un trop petit nombre de participants dans le cadre de l'achat groupé d'électricité et de gaz**

Il est important de préciser que les fournisseurs restent entièrement libres de participer à l'initiative et de remettre offre. C'est pourquoi il est important de prévoir une alternative dans le cas où les fournisseurs ne participeraient pas ou remettraient une offre qui ne serait pas suffisamment compétitive.

Dans ce cas de figure, nous nous engageons à transmettre aux participants l'offre la moins chère du marché selon leur profil de consommation. Comme pour l'achat groupé, chaque participant recevrait un e-mail ou un courrier, le cas échéant, avec ses économies potentielles ainsi que les démarches à suivre pour changer de fournisseur et accepter l'offre. Selon nos expériences précédentes d'achat groupé en France et les statistiques communiquées par la Commission de Régulation de l'Énergie, l'offre la moins chère du marché permettrait tout de même à plus de 90% des participants de réaliser des économies.

### 3.6 Clients professionnels et entreprises

Les offres négociées pour les particuliers ne seront pas valables pour les clients professionnels. Un lot spécifique pourra être constitué pour les clients professionnels qui ont une puissance souscrite inférieure à 36 kVA en électricité et/ou une consommation inférieure à 300 MWh en gaz. Ce lot fera l'objet d'un processus similaire à celui appliqué aux particuliers, à savoir : inscription, mise en concurrence des fournisseurs et souscription. L'ensemble des outils et moyens décrits dans ce document seront appliqués aux clients professionnels décrits ci-dessus.

Les clients professionnels qui ont une puissance souscrite supérieure à 36 kVA en électricité et/ou une consommation supérieure à 300 MWh en gaz ne pourront pas participer à l'achat groupé d'énergie pour l'énergie concernée par ces limites.

Néanmoins, Wikipower proposera ses services à ces entreprises afin de procéder à une négociation personnalisée des contrats d'énergie et ainsi réduire leur facture annuelle.

### 3.7 Confidentialité des données personnelles des participants à l'achat groupé d'énergie

Wikipower respecte la législation en matière de traitement des données personnelles des participants à l'achat groupé d'énergie.

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants, auxquels Wikipower accorde la plus grande attention :

- Lors de la phase de mise en concurrence des fournisseurs, aucune donnée personnelle n'est transmise. Les informations sont agrégées et rendues anonymes.
- Seuls les fournisseurs sélectionnés au terme de la mise en concurrence auront accès aux données personnelles du lot qui leur a été attribué. L'accès à ces données est nécessaire aux fournisseurs pour établir les propositions contractuelles.  
Il est utile de préciser que le document de conditions générales qui doit être accepté et signé par les fournisseurs préalablement à leur participation à l'achat groupé stipule que « Le Fournisseur s'engage à supprimer les données personnelles ou toute autre donnée, reçues de Wikipower sitôt celles-ci devenues inutiles pour l'exécution du contrat. »
- Wikipower pourra utiliser les données des participants afin de contacter téléphoniquement ceux qui n'auraient pas répondu à la proposition de l'achat groupé, moyennant l'accord préalable de l'Organisateur.  
Dans le cadre de cette campagne de communication, nous chercherons à joindre prioritairement les personnes qui ont renseigné un numéro de téléphone fixe (celles-ci ne peuvent recevoir de SMS de relance) et qui n'ont pas ouvert l'e-mail de présentation des offres.

- Le formulaire d'inscription à l'achat groupé offre la possibilité aux participants de choisir explicitement si leurs données personnelles peuvent être utilisées ultérieurement par l'organisateur et Wikipower à d'autres fins que celle de l'achat groupé (par exemple : promotion d'autres services liés à l'énergie).

En cas de contradiction entre le plan de communication et la convention, il sera retenu que la convention prévaut.



## 4. Rémunération et indépendance de Wikipower

Wikipower ne facture pas ses services aux participants ni à l'organisateur, mais directement au(x) fournisseur(s) d'énergies qui remporte(nt) l'achat groupé.

Dans un souci de transparence, les commissions demandées sont identiques pour tous les fournisseurs participants à l'achat groupé lors de l'appel d'offres. Celles-ci permettent d'obtenir des offres compétitives car elles sont communément acceptées par les fournisseurs.

Le fait qu'une commission soit touchée est mentionné dans les conditions générales de participation à l'achat groupé que les fournisseurs ont l'obligation de signer. Elle est versée pour chaque participant qui signe effectivement un contrat de fourniture. Ces commissions sont exigibles au moment où l'utilisateur final est facturé par le fournisseur.

Aussi, Wikipower certifie qu'il n'existe aucun lien juridique, direct ou indirect, entre le Prestataire et tout fournisseur d'électricité et de gaz présent sur le marché de l'énergie en France.

## 5. Durée

La Convention prend effet à compter de sa signature par la dernière Partie et prendra fin le 30 juin 2022.

Elle se prolonge par tacite reconduction d'une période d'un an, au maximum deux fois. La Convention prendra donc fin au plus tard le 30 juin 2024.

Il peut être mis fin à la convention par une des parties sous la condition de l'envoi par cette dernière d'une renonciation écrite et par lettre recommandée au plus tard 45 jours avant l'échéance.

Durant cette période, Wikipower s'engage à maintenir un accompagnement à destination des habitants et de l'Organisateur.

Cet accompagnement porte notamment sur les sujets suivants :

- Maintien d'un service client à destination des habitants afin de répondre à leurs questions et, si nécessaire, les accompagner dans les démarches auprès des fournisseurs lauréats de l'achat groupé.
- Suivi des offres de renouvellement proposées par tacite reconduction, à l'échéance des contrats négociés dans le cadre de l'achat groupé. Wikipower transmettra son analyse à l'Organisateur afin d'évaluer la qualité de ces offres et les actions à prendre.

## 6. Confidentialité

Par « informations confidentielles », il y a lieu d'entendre toutes les informations et documentations, quelle que soit leur forme (verbale, écrite, graphique, électronique, etc.), concernant les parties, leurs produits et services actuels et futurs, leurs fournisseurs, leurs clients, leurs membres du personnel, leurs entreprises mères et filiales, auxquelles il est fait

référence en tant que telles, ainsi que les conditions du présent contrat.

Les parties sont tenues de garder secrètes les informations confidentielles qu'elles reçoivent de l'autre partie lors de l'exécution du présent contrat, et elles ne peuvent communiquer lesdites informations à des tiers sans l'accord écrit de la partie dont les informations émanent.

Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de faire respecter leur obligation de confidentialité par tous leurs collaborateurs et personnes morales qui ne sont pas des tiers au sens du présent contrat et qui ont directement connaissance de ces informations. Les parties restent toutefois responsables à titre exclusif vis-à-vis de l'autre Partie pour toute infraction à l'obligation de confidentialité exposée dans cet article.

Les dispositions de cette clause restent applicables pendant une durée de 2 ans après la signature du présent contrat, quelle que soit la raison ayant entraîné cette fin de contrat.

Cette obligation de confidentialité n'est pas d'application lorsque la partie concernée peut démontrer que les informations confidentielles:

- Appartiennent au domaine public ou appartiendront ultérieurement au domaine public autrement qu'à la suite d'une divulgation illicite par l'autre partie ou ses représentants;
- Ont été obtenues par l'entremise d'un tiers légalement habilité à connaître ces informations;
- Etaient déjà connues de la Partie concernée avant la conclusion du contrat.

## 7. Droit applicable

En cas de désaccord ou de litige portant sur les présentes conditions générales, le droit français sera appliqué. Le règlement du litige sera de la compétence des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Dijon.

---

Pour Wikipower

Pour \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ , à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ , à \_\_\_\_\_

COGENE EURL, Président

Représentée par Monsieur JALLET Etienne

---

---